

ARDÈCHE LARGENTIÈRE COMMUNE de ST MELANY

N° de la délibération
2026_29

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Objet :

Nomination de deux
délégués pour la
commission du marché

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 30 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le trente du mois d'avril, à 17 heures 30, le conseil municipal de la commune de **Saint Mélaney**, dûment convoqué, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul ARNAUD.

Étaient présents :

Lorraine CHENOT, Clara CHAPELLE, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT, Marc MINETTO, Pierre CHALANDON

Représentés : Fanny WALDSCHMIDT donne pouvoir à Vincent GUILLO, Ilse VAES donne pouvoir à Lorraine CHENOT, Philippe APRUZZESE donne pouvoir à Paul ARNAUD

Absent :

Excusé : Fanny WALDSCHMIDT, Monique GELLY, Ilse VAES, Philippe APRUZZESE

A été élu secrétaire : M. Vincent GUILLO

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Vu le article 2121-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'un marché a lieu le dimanche matin sur la place du marché ;

Le maire, conformément au règlement du marché, fait part de la nécessité de nommer deux délégués parmi les conseillers municipaux appelés à siéger à la commission du marché.

Sont proposées : Mme Clara CHAPELLE et Mme Ilse VAES

.Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE**

De nommer Mme Clara CHAPELLE et Mme Ilse VAES

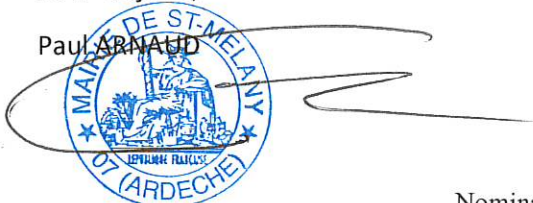
Fait et délibéré à Saint Mélaney, le 30 avril 2026

Le 1^{er} adjoint,

Paul ARNAUD

Le secrétaire de séance,

Vincent GUILLO



DB2026_29

Nomination délégués commission du marché

